

## MASTER DESIGN, PARCOURS « DESIGN, RÉSILIENCE, HABITER »

La formation DPEA « Design et innovation pour l'architecture » évolue et se transforme en Master Design, parcours « Design, Résilience, Habiter » à partir de l'année universitaire 2021-2022.

Le parcours « Design, Résilience, Habiter » s'inscrit dans un esprit de transdisciplinarité partagé avec les autres parcours du Master « Design et Transitions », créé dans le cadre de la Design Factory Grenoble de l'Université Intégré Grenoble Alpes (UGA), et opéré par l'ENSAG.

À titre indicatif, les droits d'inscription pour l'année 2020/2021 concernant un Master universitaire étaient de :

- 243 € de droits d'inscriptions,
- 92 € de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

Le Master Design, parcours « Design, Résilience, Habiter » n'est pas concerné par l'augmentation des droits d'inscriptions en licence et en master à partir de la rentrée 2021-2022 pour les étudiants hors UE.

Bourses : ce diplôme d'établissement donne accès aux bourses sur critères sociaux. Les candidats étrangers ne résidant pas en France peuvent candidater à une bourse IDEX.

### **I. CANDIDATS FRANÇAIS ET EUROPÉENS & CANDIDATS ETRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE RÉSIDANT EN FRANCE avec diplôme français ou Européen (le test de langue n'est pas comptabilisé comme un diplôme)**

L'admission pour l'année universitaire 2021/2022 est ouverte du 15 mars au 15 juin 2021. Les candidatures sont examinées par une commission indépendante. Les résultats seront communiqués par e-mail dès que possible.

Le dépôt des candidatures doit être effectué sur le Portail Taïga via le lien [Taïga Admission](#) (Sessions Master Design 2021-2022). Il vous sera demandé le niveau de Master Design (Master 1 ou 2) cependant le jury d'admission se réserve le droit, en fonction de l'appréciation des dossiers de candidature, de proposer aux candidats non admis en Master 2, une inscription en Master 1.

**Vous devez régler (sur le portail Taïga) les droits de pré-inscription d'un montant de 37 € une fois toutes les pièces déposées.** Les boursiers sur critères sociaux sont exonérés des droits de pré-inscription à condition de déposer sur Taïga une copie de leur attribution définitive de bourse 2020-2021.

Des documents vous seront demandés sur ce Portail dans l'ordre suivant :

1. Une copie du diplôme obtenu ou une attestation de réussite délivrée par l'établissement ;
2. Un curriculum vitae ;
3. Une lettre de motivation précisant les motivations personnelles du candidat vis-à-vis de la discipline de design et de la formation ;
4. Un portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels ;  
Ce portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels doit être un fichier PDF nommé de la façon suivante : **nom-prénom.pdf** et n'excédera pas **8 Mo**.
5. Pour les candidats européens et étrangers, une attestation de niveau de français est requise – Voir site de l'école <https://www.grenoble.archi.fr/master-design/>

L'attention des candidats est attirée sur la qualité graphique et de communication du press-book attendue. Dans cet objectif, des press-books émanant de sites internet ne sont pas acceptés et ne seront pas examinés.

Remarque : Les places dans la formation étant limitées (40 étudiants pour les deux années), **les candidats sont invités à présenter leur dossier de candidature au plus tôt**, les admissions se faisant par **ordre de réception des dossiers**.

#### **Test de connaissance en français pour tous les candidats étrangers hors UE, résidant en France**

Le test de connaissance en français (TCF) est le test officiel des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Culture.

Pour déclarer une candidature recevable, l'ENSAG exige un score global de :

- Pour le Master 1 Design : 450 points
- Pour le Master 2 Design : 550 points et la note de 12/20 à l'expression écrite

L'ENSAG est accréditée comme centre d'examen du TCF. L'épreuve aura lieu dans notre établissement le **mercredi 03 février 2021 à 8h30**.

Le coût du TCF est de 73 €. Vous aurez deux possibilités pour effectuer votre règlement :

- soit en ligne (vous devrez obligatoirement être muni d'une carte de paiement VISA ou MASTERCARD). À la fin de votre transaction bancaire, vous aurez la possibilité d'imprimer votre confirmation d'inscription.
- soit en envoyant au CIEP (CIEP-TCF-DAP inscription - 1 avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex) un chèque ou un mandat postal de 73 € libellé à l'ordre de : Agent comptable du CIEP. Vous devrez impérativement accompagner votre chèque ou votre mandat postal de la confirmation d'inscription indiquant le nom, le prénom et l'établissement de passation du TCF DAP du candidat. À la réception de votre règlement, vous recevrez par courriel une confirmation de réception du paiement.

## II. CANDIDATS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE ne résidant pas en France

La procédure de demande d'admission préalable (DAP) pour l'année universitaire 2021/2022 est ouverte du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 05 mars 2021 via la plateforme *Études en France*. Les résultats seront communiqués par e-mail dès que possible.

Pour les ressortissants des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam, les candidats doivent se connecter sur le site des CEF / Campus-France : <http://nomdupays.campusfrance.org>

### Candidature parallèle :

Après un premier examen des dossiers de candidatures, les candidat-es seront contacté-es via email par le Service de la Scolarité de la formation, Madame Salima KERKOUB, qui les invitera d'envoyer directement à l'établissement, le dossier numérisé, à l'adresse suivante : [candidature-design@grenoble.archi.fr](mailto:candidature-design@grenoble.archi.fr)

Le fichier format PDF sera nommé de la façon suivante : **nom-prénom.pdf** et n'excédera pas **8 Mo**.

Il comportera dans l'ordre :

1. Un curriculum vitae ;
2. Une lettre de motivation précisant les motivations personnelles du candidat vis-à-vis de la discipline de design et de la formation ;
3. Un portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels ;
4. Une copie du diplôme obtenu ou une attestation de réussite délivrée par l'établissement ;
5. Pour les candidats européens et étrangers, une attestation de niveau de français est requise. Voir site de l'école <https://www.grenoble.archi.fr/master-design/>

**Cette candidature parallèle doit être envoyée à l'établissement, avant le 15 juin.**

L'attention des candidats est attirée sur la qualité graphique et de communication du press-book attendue. Dans cet objectif, des press-books émanant de sites internet ne sont pas acceptés et ne seront pas examinés.

Les dossiers excédant 8 Mo ou ne respectant pas le contenu attendu dans l'ordre, ne seront pas examinés. Aucun dossier papier ne sera examiné.

Remarque : Les places dans la formation étant limitées (40 étudiants pour les deux années), **les candidats sont invités à présenter leur dossier de candidature au plus tôt**, les admissions se faisant par **ordre de réception des dossiers**.

### **Test de connaissance en français pour tous les candidats étrangers hors UE**

Le test de connaissance en français (TCF) est le test officiel des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Culture.

Pour déclarer une candidature recevable, l'ENSAG exige un score global de :

- Pour le Master 1 Design : 450 points
- Pour le Master 2 Design : 550 points et la note de 12/20 à l'expression écrite

Seules les universités, les écoles nationales supérieures d'architecture, les ambassades de France et le CIEP (centre international d'études pédagogiques) sont accrédités pour organiser des sessions du TCF pour la demande d'admission préalable (DAP). Les sessions sont ouvertes à partir du mois de novembre 2020 et seront définitivement closes le 05 mars 2021.

Nous vous invitons à contacter les services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France ou l'espace Études en France ou le [centre agréé TCF](#) le plus proche de votre domicile.

Pour information : La réforme des droits d'inscription des étudiants étrangers n'est pas applicable aux ENSA.

**Remarque :**

**Le jury d'admission se réserve le droit, en fonction de l'appréciation des dossiers de candidature, de proposer aux candidats non admis en Master 2, une inscription en Master 1.**